
4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4614
14 septembre 2022

Destinataires : Tous les États Membres et Membres associés de l'OMI

Objet : **Appel à manifestation d'intérêt pour devenir un pays pilote principal dans le cadre du projet de Partenariat GloNoise FEM-PNUD-OMI**

Introduction

1 Par suite de la demande du MEPC 76 (MEPC 76/15, paragraphe 12.3.5), l'OMI, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont uni leurs efforts pour mettre au point un nouveau projet de coopération technique afin de traiter la question du bruit sous-marin produit par les navires. Le projet sera axé sur le renforcement des capacités des pays en développement pour la mise en œuvre des Directives visant à réduire le bruit sous-marin produit par les navires de commerce pour atténuer leurs incidences néfastes sur la faune marine (MEPC.1/Circ.833 du 7 avril 2014). En particulier, le projet aidera les pays et les régions en développement à sensibiliser le public et à combler les lacunes en recueillant des renseignements afin de contribuer au dialogue sur les mesures à prendre pour atténuer le bruit sous-marin anthropique produit par les navires.

2 À cet égard, un concept de projet de taille moyenne a été élaboré et approuvé par le FEM en juin 2022, avec un financement total de 2 millions de dollars des États-Unis, sous réserve que l'OMI soumette un document de projet complet recensant les pays pilotes principaux qui peuvent jouer un rôle moteur dans les régions respectives et s'engager à atteindre les objectifs du projet. Le nom complet du projet sera "*Global Partnership for Mitigation of Underwater Noise from Shipping*" (Partenariat GloNoise). Ce projet financé par le FEM-PNUD sera exécuté par l'OMI dans le cadre du domaine d'intervention du FEM relatif aux eaux internationales, sur une période de deux ans.

3 Le projet est actuellement en phase de préparation pendant une période de six mois au cours de laquelle le Secrétariat de l'OMI élabore un document de projet complet qui sera soumis au FEM-PNUD pour approbation finale. La mise en œuvre devrait commencer au cours du premier semestre de 2023.

Appel à manifestation d'intérêt pour devenir un pays pilote principal

4 Le Secrétariat de l'OMI lance un processus ouvert et un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les pays pilotes principaux pour le projet de Partenariat GloNoise. À ce stade, un maximum de cinq pays peuvent être sélectionnés pour participer au projet. Les pays

bénéficiaires seront les États Membres de l'OMI en développement et, dans la mesure du possible, une répartition géographique mondiale équilibrée sera privilégiée.

5 Les États Membres sont encouragés à informer le Secrétariat de leur intention de participer au nouveau projet en soumettant le questionnaire annexé à la présente lettre circulaire.

Les manifestations d'intérêt devraient être adressées par courriel à :

M. Youngso Kim
Responsable des partenariats, Département des partenariats et projets de l'OMI
ykim@imo.org

avec copie à :

M. Steven Reyersen
Assistant aux programmes, Département des partenariats et projets de l'OMI
sreyerse@imo.org

6 La date de clôture de cet appel à manifestation d'intérêt est le **mercredi 16 octobre 2022**. Les États Membres et les Membres associés sont invités à communiquer leur documentation le plus rapidement possible.

Évaluation et sélection des pays pilotes principaux

7 La sélection des pays pilotes principaux pour le Partenariat GloNoise se fera en trois étapes :

Étape 1 : Toutes les manifestations d'intérêt soumises par les États Membres seront examinées et évaluées compte tenu des renseignements communiqués dans le questionnaire qui figure en annexe. En premier lieu, l'examen de toute manifestation d'intérêt dépendra de l'admissibilité du pays à l'aide offerte par le FEM et le PNUD. Les autres critères d'évaluation seront, entre autres :

- le niveau d'exposition au bruit sous-marin et le risque qu'il représente;
- l'existence d'institutions nationales, de nature formelle ou informelle, traitant du bruit sous-marin;
- la répartition géographique des pays pilotes principaux; et
- le niveau d'engagement du pays à donner la priorité aux problèmes de bruit sous-marin et à mettre en œuvre les Directives de 2014 sur le bruit sous-marin.

Étape 2 : Les pays présélectionnés à l'issue de l'étape 1 seront approchés afin d'évaluer plus avant les conditions de participation et d'examiner les activités qu'il faudra mener à bien, les résultats qu'il faudra obtenir et le financement en nature au cours du projet de deux ans. Les pays pilotes principaux du Partenariat GloNoise seront présélectionnés en se fondant sur ces renseignements.

Étape 3 : D'ici le 1^{er} décembre 2022, tous les pays présélectionnés seront invités à soumettre une lettre d'approbation confirmant leur cofinancement en nature au projet de Partenariat GloNoise et désignant un organisme chef de file, un point focal national

et un coordonnateur de projet national. Après réception de cette lettre, la liste des pays pilotes principaux sera confirmée et inscrite au descriptif du projet.

ANNEXE

PARTENARIAT GLONOISE

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PAYS PILOTES PRINCIPAUX

Nom du pays
1. Brève description des activités de transport maritime et des principaux ports du pays :
2. Brève description des activités autres que le transport maritime dans le pays qui sont liées aux problèmes de bruit sous-marin (par exemple, les activités industrielles en mer telles que les centrales électriques côtières; le dragage; le forage; la construction et l'exploitation de parcs d'éoliennes; les activités liées aux hydrocarbures et les études sismiques; la pose de câbles, ou les développeurs de sonars et de technologies, etc.) :

Brève description de l'importance des problèmes liés au bruit sous-marin pour le pays

3. Brève description de l'expérience avérée du pays en matière de politique de protection du milieu marin :
4. Le bruit sous-marin est-il une question prioritaire examinée dans le pays ? Dans l'affirmative, préciser la raison. Veuillez fournir des exemples, le cas échéant, de politiques, stratégies et réglementations nationales sur les efforts d'atténuation du bruit, ou leur promotion.
5. Le pays a-t-il identifié ou rencontré des problèmes concrets liés au bruit sous-marin, que ce soit dans un contexte environnemental, socio-économique ou culturel ? Dans l'affirmative, veuillez fournir une brève description.

6. Des études ou évaluations liées au bruit sous-marin ont-elles été réalisées dans le pays ?
Dans l'affirmative, veuillez fournir une brève description.

7. Existe-t-il dans le pays une base de données nationale, un système d'information ou des études scientifiques majeures sur les questions de bruit sous-marin ?

8. Y a-t-il eu des activités de formation ou de sensibilisation liées au bruit sous-marin dans le pays ?
Dans l'affirmative, veuillez fournir une brève description.

Arrangements institutionnels

9. Existe-t-il un organisme chargé de l'atténuation du bruit sous-marin dans le pays, ou un comité national ou un groupe de travail a-t-il été constitué pour examiner cette question ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom, les coordonnées et le mandat.

10. Veuillez énumérer les principales parties prenantes nationales et les organisations scientifiques impliquées dans les questions et les études relatives au bruit sous-marin dans votre pays.

11. Quel est le statut de votre pays par rapport à la mise en œuvre des Directives de 2014 sur le bruit sous-marin ?

12. Votre pays est-il membre d'une structure de coopération régionale traitant des questions liées au milieu marin ? Dans l'affirmative, veuillez fournir le(s) nom(s) de ces structures régionales.

13. Veuillez préciser l'engagement du pays à participer au projet de Partenariat GloNoise en tant que pays pilote principal et à assurer un rôle moteur au niveau régional.

Autres renseignements

14. Veuillez énumérer toute autre activité (projets nationaux, programmes, activités de R&D, etc.) ou information pertinente.